


? Téléexpertise

DEMANDER UNE TELEEXPERTISE

1

Connectez-vous à MonSisra.

Si vous avez l'application bureau, vérifiez en survolant le  symbole en haut à droite que la version soit au moins la 2022.07.21, sinon [cliquez ici](#) pour la télécharger. Si vous êtes sur smartphone, vérifiez que dans le menu en bas à gauche vous avez au moins la version 2022.7.28, sinon allez dans le store pour la télécharger

2


Cliquez sur  puis sur

Démarrer une conversation 

3

Cliquez sur  et sélectionnez  Experts déclarés seulement

Tapez nom et prénom de l'expert dans la barre de recherche à gauche.

Cliquez sur son nom puis sur 



En fonction du choix de l'expert, vous pouvez être amené à rechercher le patient dans l'annuaire régional, puis saisir son numéro de sécurité sociale.



Pour permettre le remboursement de l'acte de téléexpertise, veuillez renseigner le numéro de sécurité sociale de votre patient :

4

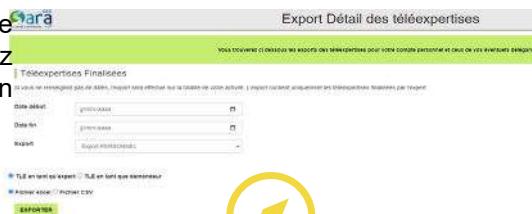
La téléexpertise est initiée par le rappel des éléments demandés par l'expert. A vous ensuite de rédiger le message, ajouter des pièces-jointes, ...

Lorsque l'expert estime que la téléexpertise est terminée, il la « finalise » via un bouton dédié. Vous recevrez la « Synthèse de la conversation » qui fait office de compte rendu de l'acte.



5

Vous pouvez télécharger au format Excel les données de facturation des téléexpertises finalisées. Pour cela cliquez sur « MonPortail », « Téléexpertise » et « Exporter son activité ».



En savoir plus
sur la cotation des
actes



Besoin d'aide ?

Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact

GCSsara
la santé connectée